

COMPTE RENDU

DU MARDI 12 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux convoqué le 05 Avril 2022 s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. DERORY.

Etaient présents : M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, M. ESSERTEL Cédric, M. CARTERON Philippe, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. DUBOST Pierre,

Procuration(s) : /

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) : Mme PONCET Valérie, M. ESSERTEL Cédric, Mme. LECLOUX Aurélie, M. FORGE Joffrey

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. Franck THINARD

Après lecture et signature du procès-verbal précédent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal afin de délibérer sur la dissolution du CCAS.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe les élus que l'école d'Arthun organise un voyage scolaire semaine prochaine pour trois jours et deux nuits à SUPER-BESSE.

De ce fait, une participation financière de 150 € est demandée à chaque commune du RPI.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'attribuer cette aide financière et accorde une participation de 150 €.

DEMANDE DE PARTICIPATION USEP

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir reçu une demande de subvention de l'USEP dont 10 classes du secteur de Boën adhèrent à l'Association (Arthun, Boën sur Lignon, Bussy-Albieux, Marcoux et Montverdun) afin que les élèves puissent se retrouver dans le cadre de rencontres sportives (course longue, randonnée, hand-ball, biathlon....).

Monsieur le Maire souligne que le coût estimé du transport s'élève à 1 100 € auquel s'ajoute un goûter offert aux élèves.

Il précise que le Comité Départemental USEP de la Loire remboursera environ les deux tiers de cette somme l'année prochaine mais le tiers reste à leur charge. De ce fait, l'USEP sollicite chaque commune pour l'attribution d'une aide financière.

Monsieur le Maire présente aux élus le courrier de demande de subvention ainsi que le budget prévisionnel pour l'année 2021-2022.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte d'attribuer une aide financière et accorde une participation de 50 € pour la commune.

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTION

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022.

Il précise que les bases d'imposition pour l'année 2022 ont été notifiées par les services fiscaux et qu'elles ont augmenté par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Maire précise que l'année dernière, le taux était :

Taxe Foncier bâti : 27, 79

Taxe Foncier non bâti : 44, 38

Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année dernière pour l'année 2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier les taux d'impositions par rapport à l'année précédente sur le bâti et d'appliquer les taux suivants :

Taxe foncier bâti : 27, 79

Taxe Foncier non bâti : 44, 38

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GENERAL 2021

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2021, dressé par M. DERORY, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Investissement : Exédent : **79 735, 09 €**

Fonctionnement : Excédent : **449 342, 09 €**

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2021

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2021 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **451 562, 90 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte **1068** pour la somme de **0, 00 €** et au compte **002** la somme de **451 562, 90 €**

COMPTE DE GESTION BUDGET GENERAL 2021

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte de Gestion 2021 Budget Général dressé par Mme Marie-Christine FAVARD, Comptable Public, après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice considéré, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2021

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL

L'Assemblée Délibérante, réuni sous la présidence de M. Serge DERORY, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses : 843 028, 74 €

Recettes : 843 028, 74 €

Fonctionnement

Dépenses : 739 669, 19 €

Recettes : 739 669, 19 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 843 028, 74 € (dont 55 000, 00 € de RAR)

Recettes : 843 028, 74 € (dont 0, 00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 739 669, 19 € (dont 0, 00 € de RAR)

Recettes : 739 669, 19 € (dont 0, 00 € de RAR)

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 CCAS

Le Conseil d'Administration délibérant sur le Compte Administratif 2021, dressé par M. DERORY, Président, après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume en un résultat de clôture de :

Fonctionnement : Excédent : **2 220, 81 €**

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

COMPTE DE GESTION CCAS

Monsieur le Président expose aux membres du CCAS que le compte de gestion est établi par Mme Marie-Christine FAVARD, Comptable Public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS ont voté le compte de gestion 2021, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DIVERS

CONTRAT DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de travail de Madame Cindy MERLE, Agent d'Ecole, s'arrête fin Août et qu'elle ne souhaite pas le renouveler car elle a d'autres projets professionnels.

Il informe les élus qu'une offre d'emploi sera déposée au Pôle Emploi.

ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu de l'assurance MAAF un chèque de 1 380, 00 correspondant au sinistre des barrières situées en haut de la Place des Promenades.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'encaissement de cette somme.

Monsieur le Maire explique aux élus que dans le cadre des demandes de subvention pour la construction du Pôle Associatif, le Conseil Régional souhaiterait que nous ayons un deuxième projet en plus de celui-ci.

Monsieur le Maire propose l'installation d'un city-stade qui compléterait le projet du pôle associatif et qui pourrait être subventionné à hauteur de 40 % maximum.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette idée.

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Monsieur le Maire informe que M. et Mme FAYOLLE ont vendu le fonds de commerce à Madame Claudie SALEN qui reprendra le 4 Mai 2022.

Il informe qu'elle continuera l'activité bar, tabac et jeux avec un coin épicerie et qu'elle souhaite installer une table et 4 chaises en terrasse.

DEJECTIONS ANIMALES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a de plus en plus de déjections canines dans le bourg et à proximité du Parc à Jeux.

Monsieur le Maire ajoute que cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie.

Il informe les élus que dans un premier temps une affiche sera déposée afin de rappeler un minimum de civisme.

PLUI

Monsieur le Maire informe les élus qu'ils ont conviés à une réunion d'information sur le PLUI qui lieu le 21 Avril à 19H30 à Boën.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

